

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 47  
absents représentés : 10  
absent : 1

**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 15 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

**Absents représentés :**

M. Patrick BENOIST a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Séverine DUCAMP, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, Mme Marie-Thérèse LIBIER a donné pouvoir à M. Mickaël WALLYN, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à Pierre FROUSTEY.

**Absent :** Monsieur Serge MACKOWIAK.

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie DARDY

N° d'ordre	ORDRE DU JOUR	Votes
1	<p><b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b></p> <p><i>Rapporteur : Monsieur le Président</i></p> <p>A - Approbation du procès-verbal de séance du conseil communautaire du 24 juin 2021</p> <p>B - Modification des statuts de MACS - Transfert de la compétence facultative en matière de déchets de venaison afin d'organiser l'élimination de ces déchets sur le territoire et traiter les enjeux environnementaux et sanitaires</p> <p>C - Modification de la délibération portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau et au président</p> <p>D - Réorganisation du CIAS de MACS - Démutualisation de la direction générale des services - Approbation d'une convention de services communs entre MACS et le CIAS en matière de ressources humaines, finances, communication, commande publique, affaires juridiques et systèmes d'information</p> <p>E - Motion de l'AML sur la chasse</p>	<p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>36 POUR 21 ABST</p> <p>55 POUR 2 ABST</p>
2	<p><b>FINANCES COMMUNAUTAIRES</b></p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS</i></p> <p>A - Attribution de subventions au titre de la politique sportive pour l'année 2021, d'un montant de 2 500 € à l'association Bud Racing Training Camp et d'un montant de 2 500 € à l'association Ligue Nouvelle-Aquitaine</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE</i></p> <p>B - Décisions modificatives sur le budget principal (cybersécurité, plan de relance numérique national, transferts temporaires de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de voirie à Capbreton, aires d'accueil des gens du voyage, Pôle danse à Soustons, travaux hors compétence) et sur le budget annexe pôle culinaire (plan de relance)</p> <p>C - Contribution de MACS à l'EPFL à hauteur de 514 893 € - Contribution des communes à MACS à hauteur de 171 631,14 € - Approbation du projet de convention type MACS / communes</p>	<p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
3	<p><b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b></p> <p><i>Rapporteur : Monsieur le Président</i></p> <p>A - Zone d'activité économique communautaire de la Haurie 2 à Saubrigues :</p> <p>1- Autorisation de vente du lot n° 01 à Mme TOURSEL (activité de kinésithérapie) d'une superficie de 892 m<sup>2</sup> au prix de 37 464 €</p> <p>2- Autorisation de vente du lot n° 05 à M. MARCO (activité de terrassement-assainissement) d'une superficie de 1 556 m<sup>2</sup> au prix de 62 240 €</p> <p>B - Zone d'activité économique communautaire Terreblanque à Saint-Vincent de Tyrosse - Autorisation de vente du lot n° 1.1 à la SCI LAFONT (activité de rénovation de maisons) d'une superficie de 2 133 m<sup>2</sup> au prix de 122 220 €</p> <p>C - Zone d'activité économique communautaire de Saint-Martin-de-Hinx - Acquisition à la commune de Saint-Martin-de-Hinx et vente à l'entreprise Les Clôtures du Sud-Ouest de la parcelle G0511 d'une superficie de 2 508 m<sup>2</sup> au prix de 32 000 €</p> <p>D - Approbation du projet de convention de partenariat avec la Mission Locale des Landes pour les espaces régionaux d'information de proximité (ERIP) du bassin d'emploi de Dax pour l'année 2021</p>	<p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ 1 NON PARTICIP</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
4	<p><b>TOURISME</b></p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Louis GALDOS</i></p> <p>Approbation du projet de convention de partenariat 2021-2024 pour la Vélodyssée - Eurovélo 1 entre MACS et le Comité départemental du tourisme de Charentes</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

5	<p><b>INFRASTRUCTURES</b></p> <p><i>Rapporteur : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST</i></p> <p>Opération d'aménagement de la place des Basques à Capbreton - Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la commune</p>	UNANIMITÉ
6	<p><b>MOBILITÉ - TRANSPORTS</b></p> <p><i>Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL</i></p> <p>A - Répartition du produit des forfaits de post-stationnement - Approbation des projets de conventions entre les communes de Capbreton et de Soorts-Hossegor et la Communauté de communes MACS pour l'année 2022</p> <p>B - Publication d'un avis de pré information au JOUE relatif aux services et territoires susceptibles d'être confiés à Trans-Landes à compter du 29 août 2022</p>	UNANIMITÉ  UNANIMITÉ
7	<p><b>FONCIER</b></p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Jean-François MONET</i></p> <p>A - Autorisation donnée à la SATEL, en tant que SEM, de participer au capital d'une société commerciale « foncière de revitalisation » à hauteur de 1 700 001 €</p> <p>B - Renonciation par MACS à son droit de préférence pour l'acquisition d'actions lors de l'augmentation du capital de la SATEL</p> <p>C - Approbation du projet de convention de servitude de passage de canalisations d'eau potable avec le Syndicat mixte eaux Marensin Maremne Adour (EMMA) sur la parcelle AD 280, lieu-dit Grand Tourren à Saint-Vincent de Tyrosse</p>	UNANIMITÉ  UNANIMITÉ  UNANIMITÉ
8	<p><b>URBANISME</b></p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Jean-François MONET</i></p> <p>A - Approbation du projet de convention du projet urbain partenarial sur la commune de Saint-Vincent de Tyrosse - Opération « avenue du chenil et RD 810 » avec la SAS L'Orée pour la construction de 61 logements sur les parcelles AD 321 et 157 d'une superficie de 13 689 m<sup>2</sup></p> <p>B - Approbation du projet de convention du projet urbain partenarial sur la commune de Saint-Vincent de Tyrosse - Opération « rue de péchin » avec Promotion Pichet pour la construction de 36 logements minimum sur la parcelle BK 463 d'une superficie de 13 519 m<sup>2</sup></p> <p>C - Approbation du projet de convention du projet urbain partenarial sur la commune de Saint-Vincent de Tyrosse - Opération « Castets » avec Bouygues Immobilier pour la construction de 376 logements minimum sur les parcelles AV 58, AX 61, AX 70, AX 2, AX 114p, AX 58 et AX 71 d'une superficie globale de 10,9 ha</p> <p>D - Approbation du projet de convention du projet urbain partenarial sur la commune de Saint-Vincent de Tyrosse - Opération « Maysouot ouest » avec Seixo Promotion pour la construction de 300 logements sur les parcelles AY 1 et 15 d'une superficie de 109 627 m<sup>2</sup></p> <p>E - Approbation du projet de convention du projet urbain partenarial sur la commune de Saint-Vincent de Tyrosse - Opération « Maysouot est » avec Promotion Pichet pour la construction de 51 logements minimum sur les parcelles AY 56, 64, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 74 d'une superficie globale de 15 693 m<sup>2</sup></p>	UNANIMITÉ  UNANIMITÉ  UNANIMITÉ  UNANIMITÉ  UNANIMITÉ
9	<p><b>ENVIRONNEMENT - GEMAPI</b></p> <p><i>Rapporteur : Madame Aline MARCHAND</i></p> <p>A - Instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à compter de l'exercice budgétaire 2022</p> <p>B - Approbation du projet d'avenant n° 2 à la convention de partenariat pour l'animation et la mise en</p>	UNANIMITÉ

	œuvre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'agglomération dacquoise, permettant d'actualiser le contenu du programme prévisionnel du PAPI en termes de contenu des opérations, de coûts prévisionnels et de plan de financement.	UNANIMITÉ
	C - Convention de partenariat pour l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour aval avec l'Institution Adour - Approbation du projet d'avenant pour renouveler le partenariat sur une période supplémentaire de 18 mois, soit du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2022 pour une participation de MACS de 2 531 €	UNANIMITÉ
	D - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Adour aval - Avis sur le projet de SAGE Adour aval soumis à enquête publique du 6 septembre au 6 octobre 2021 en vue de son approbation	UNANIMITÉ
<b>10</b>	<b>SPORTS - CULTURE - JEUNESSE - FAMILLE</b>	
	<i>Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS</i>	
	A - Approbation de la convention type de partenariat avec les communes pour la mise en place de Relais Info Jeunesse	UNANIMITÉ
	B - Approbation de l'adhésion à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) pour une cotisation 2021 de 2 068 € et désignation de Madame Marie-Thérèse Libier pour représenter MACS au sein de l'association	UNANIMITÉ
	<i>Rapporteur : Monsieur le Président</i>	
	C - Organisation d'expositions au siège de la Communauté de communes et au port de Capbreton - Autorisation de lancement d'appels à projets	UNANIMITÉ
	<i>Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS</i>	
	D - Convention territoriale globale (CTG) pour la période 2019-2022 avec la Caisse d'allocations familiales - Approbation du projet d'avenant n° 1 pour étendre son application aux communes membres	UNANIMITÉ
<b>11</b>	<b>HÔTELS SOCIAUX</b>	
	<i>Rapporteur : Monsieur Pierre LAFFITTE</i>	
	Approbation du projet de convention financière définissant les modalités de reversement entre la Communauté de communes et Soliha concernant la redevance mensuelle	UNANIMITÉ
<b>12</b>	<b>PÔLE CULINAIRE</b>	
	<i>Rapporteur : Monsieur Pierre LAFFITTE</i>	
	Critères d'éligibilité au service communal de portage de repas à domicile - Guide à l'attention des communes et de leurs CCAS et document individuel de prise en charge	UNANIMITÉ
<b>13</b>	<b>NUMÉRIQUE</b>	
	<i>Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL</i>	
	Mise à jour de la charte d'utilisation des moyens et outils technologiques de l'information et de la communication (MOTIC) applicable aux agents	UNANIMITÉ
<b>14</b>	<b>PERSONNEL</b>	
	<i>Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE</i>	
	A - Approbation du projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion des Landes année 2021 pour un montant de 77,20 € TTC par agent	UNANIMITÉ
	B - Approbation du projet de convention de mise à disposition d'un travailleur social du centre de gestion des Landes 2021-2023 à titre gratuit	UNANIMITÉ
	C - Création et suppression de postes suite à des avancements de grade, promotions internes et nominations, et à des recrutements	UNANIMITÉ 1 NON PARTICIP
	D - Instauration d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents de la Communauté de	UNANIMITÉ

	communes d'un montant de 2,50 € par jour dans la limite de 220 € par an	
	E - Mise en place d'un régime d'astreinte voirie sur déclenchement météorologique à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2021	UNANIMITÉ
15	<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b>	
	Décisions prises par le bureau communautaire et le Président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, sur délégation d'attributions du conseil communautaire	EXPOSÉ

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 septembre 2021

Le président,

Pierre Froustey

